PAYS SAINT-FULGENT LES ESSARTS
"Rayonnant par nature !"

DOCUMENT D'URBANISME - 200071918_PLUi_20260223

Mise à jour n° 4 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat, approbation

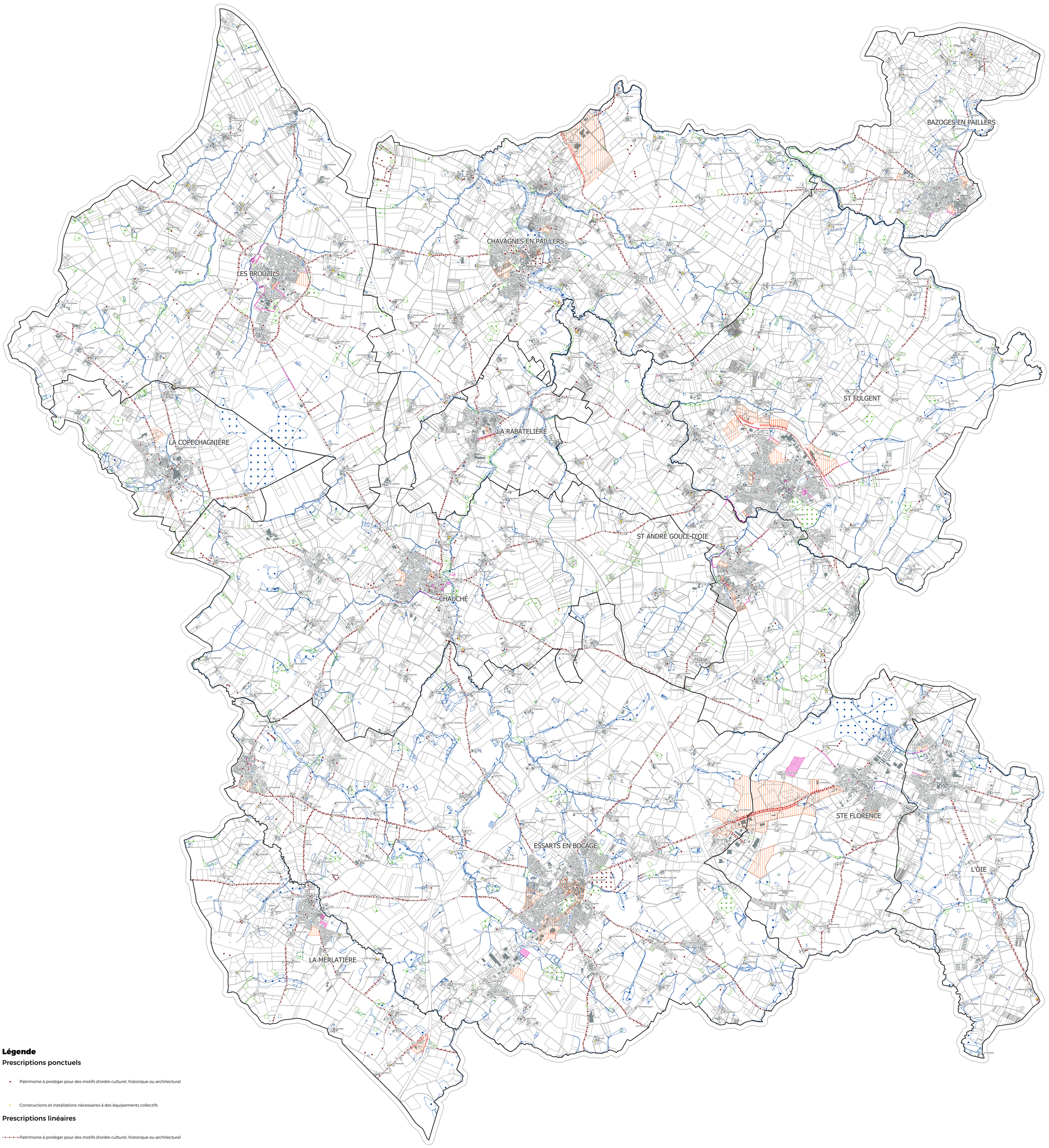

Légende

Prescriptions ponctuels

- Patrimoine à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural
- Constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs

Prescriptions linéaires

- Patrimoine à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural
- Règles d'implantation des constructions
- Diversité commerciale à protéger ou à développer

Prescriptions surfaciques

- Emplacement réservé
- Patrimoine à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural
- Éléments de paysage à préserver pour des motifs d'ordre écologique
- Règles d'implantation des constructions
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Marais, vasières, tourbières, plans d'eau, les zones humides et milieux temporairement immergés

Conception et réalisation service S.I.G. Edité le 26/2/2026 par Bastien ROUZEAU
Q:\Cartothèque\Cartes\Qgis\cccsf_pluih.qgz - Qgis 3.40.13-Bratislava
Sources: PCI 2025 - PAYS DE ST FULGENT-LES ESSARTS

0 1 2 km